

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 30 mars 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 183 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Serge ANDREONI - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Loïc BARAT - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Frédéric BOUSQUET - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Philippe DE SAINTDO - Sophie DEGIOANNI - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Nouriat DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Olivier FREGEAC - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Philippe GRANGE - Jean-Christophe GROSSI - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Nathalie LAINE - Dany LAMY - Michel LAN - Eric LE DISSÈS - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Hélène LHEN-ROUBAUD - Jean-Pierre MAGGI - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Roger MEI - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Michel MILLE - Danielle MILON - Pierre MINGAUD - Richard MIRON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Roland POVINELLI - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Emmanuelle SINOPOLI - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - David YTIER - Kheira ZENAFI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Jean-Pierre SERRUS - Mireille BALLETTI représentée par Michèle EMERY - Jean-Louis BONAN représenté par Nathalie LAINE - Odile BONTHOUX représentée par Alexandre GALLESE - Patrick BORÉ représenté par Roland GIBERTI - Eric CASADO représenté par François BERNARDINI - Auguste COLOMB représenté par André BERTERO - Monique DAUBET-GRUNDLER représentée par Maxime TOMMASINI - Jean-Claude DELAGE représenté par Pierre DJIANE - Sylvaine DI CARO représentée par Jules SUSINI - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Claude FILIPPI représenté par Michel BOULAN - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Yves WIGT - Samia GHALI représentée par Josette FURACE - Nicole JOULIA représentée par Gilbert FERRARI - Robert LAGIER représenté par Georges CRISTIANI - Albert LAPEYRE représenté par Bernard DESTROST - Stéphane LE RUDULIER représenté par Philippe GRANGE - Marie-Louise LOTA représentée par Dominique FLEURY VLASTO - Laurence LUCCIONI représentée par Isabelle SAVON - Irène MALAUZAT représentée par Philippe DE SAINTDO - Rémi MARCENGO représenté par Patrick GHIGONETTO - Marcel MAUNIER représenté par Yves BEAUVAL - Georges MAURY représenté par Jeanne MARTI - Pascale MORBELLI représentée par Loïc GACHON - Jérôme ORGEAS représenté par Philippe CHARRIN - Patrick PADOVANI représenté par Josette VENTRE - Stéphane PAOLI représenté par Maurice CHAZEAU - Roger PELLENC représenté par Jean-Claude FERAUD - Serge PEROTTINO représenté par Gérard GAZAY - Claude PICCIRILLO représenté par Joël MANCEL - Stéphane PICHON représenté par Gérard CHENOZ - Roger PIZOT représenté par Jean-David CIOT - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée par Francis TAULAN - Patrick VILORIA représenté par Eric LE DISSÈS - Didier ZANINI représenté par Daniel HERMANN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Nadia BOULAINSEUR - Michel CATANEO - Anne CLAUDIUS-PETIT - Robert DAGORNE - Michel DARY - Jean-Marie LEONARDIS - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Patrick Mennucci - Marie MUSTACHIA - Chrystiane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Patrick PIN - Henri PONS - Roger RUZE - Eric SCOTTO - Philippe VERAN - Karim ZERIBI.

Signé le 30 Mars 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 19 avril 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 001-1775/17/CM

**■ Approbation de l'Agenda du Développement Economique Métropolitain
MET 17/3098/CM**

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Dès les premiers travaux concernant la Métropole Aix-Marseille-Provence, tout comme la Mobilité, le Développement Economique s'est vu affirmé comme priorité essentielle pour relever le défi de l'emploi et assurer le rayonnement de cette porte ouverte de la France vers la méditerranée.

C'est pourquoi, à l'instar des autres métropoles, Aix-Marseille-Provence a lancé, il y a plusieurs mois, sa réflexion sur la stratégie de développement économique métropolitaine. Celle-ci a abouti à un projet en matière d'attractivité, de développement économique et d'emploi, qui se matérialise dans le cadre de l'Agenda, soumis aujourd'hui à l'approbation du Conseil de la Métropole.

En partant d'un constat étayé des nombreuses études et rapports de diagnostic établis au cours de ces dernières années, ce document stratégique repose notamment sur la définition des priorités et l'élaboration d'un plan d'actions.

Le diagnostic présenté, recensant les principales forces, faiblesses et grands enjeux métropolitains, démontre que la Métropole Aix-Marseille-Provence possède de réels atouts économiques, soutenus notamment par un système économique « productif et résidentiel » résilient, un potentiel d'innovation et de recherche important ainsi qu'une vitalité culturelle et un environnement naturel exceptionnels sur lesquels capitaliser. Il conforte la volonté politique d'engager une stratégie plus ambitieuse au service d'un objectif prioritaire, l'emploi pour tous, et d'avancer en partenariat avec l'ensemble des parties prenantes du développement métropolitain.

Plusieurs étapes de concertation, de débats et d'échanges ont d'ores et déjà permis d'inscrire la construction de l'agenda dans un processus d'enrichissement progressif, largement partagé avec les représentants des territoires concernés autant qu'avec le monde économique ; notamment dans le cadre de réunions avec les élus métropolitains (présidents des conseils de territoire, vice-présidents métropolitains en charge de l'économie et des politiques publiques liées, vice-présidents des territoires en charge de l'économie...) mais aussi des journées des Ateliers du développement économique de la Métropole avec les acteurs économiques ou encore du dialogue avec la région tant au niveau politique qu'administratif...

Il en ressort que l'agenda du développement économique s'attache à répondre aux grands enjeux communs qui attendent la Métropole

- la création d'emplois sur le territoire métropolitain,
- le renforcement de l'attractivité du territoire, en particulier pour les investisseurs et talents internationaux,
- le développement de l'entrepreneuriat innovant en favorisant davantage l'innovation ouverte et collaborative, l'expérimentation et les opportunités d'affaires,
- Le déploiement d'une politique volontariste de reconquête du foncier en faveur du développement économique à appréhender comme une priorité à court terme, compte tenu du déficit auquel est confrontée la métropole, alors même que les besoins sont estimés à 1450 ha d'ici 2030 !
- Le soutien d'un développement économique plus équilibré,

Pour relever ces défis avec vision et pragmatisme, l'agenda propose un plan d'actions opérationnel articulé autour de 6 orientations stratégiques :

1. S'affirmer comme une métropole compétitive
2. Devenir une métropole attractive et ouverte au monde, au cœur des échanges euro-méditerranéens

**Signé le 30 Mars 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 19 avril 2017**

3. Se positionner comme une métropole facilitant la vie des entreprises
4. Développer la métropole entrepreneuriale et innovante
5. Construire une métropole de proximité, proche de ses habitants
6. Bâtir une métropole partenariale

Ces 6 orientations se déclinent dans le cadre de 19 leviers, près de 150 actions et 10 objectifs prioritaires et mesurables qui définissent l'ambition de développement de la Métropole et prépare son avenir : celui d'une Métropole solidaire et responsable, celui d'une Métropole d'excellence et internationale.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Oui le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la situation économique de la Métropole doit être une priorité absolue et nécessite de prendre des mesures fortes et ambitieuses ;
- Que le développement économique et l'attractivité sont des enjeux majeurs pour la Métropole ;
- Que la Métropole doit changer d'ambition et s'imposer comme Métropole internationale, leader sur les enjeux euro-méditerranéens ;
- Que le travail de concertation mené par la Métropole avec les acteurs du développement économique, dans le cadre de l'agenda, a permis la formalisation d'une vision stratégique différenciante et partagée ;

Délibère

Article unique

Est approuvé l'agenda du développement économique ci-annexé

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente Déléguée
Stratégie et Attractivité économique

Martine VASSAL

Signé le 30 Mars 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 19 avril 2017